

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

La séance ordinaire est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Absents excusés : Laure BURELLIER (pouvoir à Roland MANIOULOUX) ; Dominique CHAMBON

Absente : Sonia JULLIAT

Nomination d'un secrétaire de séance : Bénédicte PION

Le procès-verbal du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020. Une seule liste de candidats a été déposée. La liste « **Le lien pour les sénatoriales** » a obtenu 17 voix.

Sont proclamés élus en qualité de délégués : Sylvette DAVID, Bernard PENEL, Nathalie DUFAUD, Nicolas CARROT, Karine FOUREL. Sont proclamés élus en qualité de suppléants : Vincent DELOLME, Elodie BERAUD, Roland MANIOULOUX.

Contrat aidé / Embauche dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Madame le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'équipe technique, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un nouvel agent. Elle propose de conclure une convention pour un contrat « Parcours Emploi Compétences » avec les services du Pôle emploi, contrat aidé par l'Etat à hauteur de 35 %, pour une durée d'un an à raison de vingt heures de travail hebdomadaires, à compter du 20 juillet 2020. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'embaucher Monsieur Thierry SEUX.

Contrat à durée déterminée commune de moins de 2000 habitants

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de l'adjoint d'animation à temps non complet à raison de vingt-trois heures annualisées, par semaine, pour assurer la surveillance en garderie, l'encadrement et le service des repas aux enfants à la cantine municipale.

Nouvelle convention de mise à disposition de la nouvelle salle des jeunes à l'association « L'Avenir »

Madame le Maire informe le conseil municipal, que suite à la rencontre avec l'association « L'Avenir », une nouvelle convention sera signée avec M. Maxime GRAND, président de cette association, pour la mise à disposition de la salle des jeunes située 502 route d'Annonay. Unanimité.

Questions diverses

Participation communale obligatoire au financement de l'école privée St-Joseph sous contrat d'association – Convention avec l'OGEC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un avenant concernant la durée de la convention avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'école privée Saint-Joseph. Celle-ci sera conclue pour une durée de deux ans au lieu de trois ans, échéance fixée au 31 Décembre 2021. Unanimité.

Informations diverses

- Pendant les congés d'été, l'ouverture de l'agence postale sera assurée les mercredis 05, 12 et 19 août de 15 h 30 à 18 h 45, les jeudis 6, 13 et 20 août de 9 h 30 à 12 h 30 et les samedis 8 et 22 août de 9 h 30 à 12 h 30 par un agent vacataire.
- Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'association « Les Mésanges » qui souhaiterait l'établissement d'une convention avec la commune concernant l'aide à l'installation du matériel dans la salle polyvalente.
- Restauration du lavoir : suite à l'entretien avec Monsieur le sous-préfet, une subvention DETR peut être attribuée pour l'année 2020 pour ce chantier.
- Restauration de l'abri bus du Mas : une équipe de bénévoles est prête à assurer la restauration de cet abri bus ; elle soumet un plan pour approbation ; le chiffrage de l'achat des matériaux serait de l'ordre de 1 000 euros. La commission travaux se réunit le 16 juillet à 18 h 00 pour en discuter.
- Renforcement du réseau d'eau quartier « Barrouys » : la rencontre avec les responsables du syndicat des eaux a permis de mettre en évidence un problème d'approvisionnement de ce quartier qui pourrait bloquer des constructions nouvelles.
- L'association USVA informe de la nécessité de changer les cages de foot ; la cage nord n'étant pas réparable. Une réunion est prévue avec les maires des trois communes concernées.
- Il reste très peu de places disponibles dans le cimetière. Nous allons faire un bilan des concessions arrivées à échéance et des concessions perpétuelles qui pourraient être reprises. Il pourrait s'avérer nécessaire de construire une extension qu'il conviendrait d'inclure dans le prochain budget.
- Pierre Guirronnet informe le conseil municipal que la fibre optique sera installée en 2022 ; il convient de prendre un arrêté pour permettre l'implantation de deux armoires place du Pontet.
- La commune va procéder au recrutement d'agents recenseurs qui assureront le recensement de la population entre le 20 janvier et le 21 février 2021.

Fin de séance à 21h00.